



## SECRETARIA GENERALIS SYNODI

Communiqué de presse

Vatican, 20 février 2026

### **Droit Canonique Oriental et synodalité**

*Création de la Commission Canonique sur le Code des Canons des Églises Orientales*

La Secrétairerie Générale du Synode a créé la Commission Canonique Orientale, une nouvelle commission chargée d'élaborer des propositions de révision du Code des canons des Églises orientales (CCEO) à la lumière du processus synodal. La Commission s'est réunie aujourd'hui pour la première fois au siège de la Secrétairerie Générale du Synode.

La nouvelle Commission se place dans la continuité du travail en cours de la Commission Canonique instituée en décembre 2023, qui avait déjà identifié certaines propositions de réforme du CCEO tout en se concentrant principalement sur le Code de Droit Canonique de l'Église latine. Elle répond également à la demande formulée à plusieurs reprises par divers responsables des Églises *sui iuris*. Sa composition, qui vise également à favoriser la coopération inter-dicasterielle au service des Églises locales, comprend des experts en droit canonique oriental choisis parmi les consultants du Dicastère pour les Textes Législatifs et du Dicastère pour les Églises Orientales.

Comme le précise le **cardinal Mario Grech**, secrétaire général du Synode : « Compte tenu de la spécificité du droit canonique oriental, il a été jugé opportun de constituer une commission spéciale qui pourrait travailler en étroite collaboration avec le Groupe d'Étude n° 1\* sur *Certains aspects des relations entre les Églises catholiques orientales et l'Église latine* ».

La Commission est une « Commission pour la mise en œuvre » des indications issues du processus synodal, en particulier des indications présentes dans le *Rapport de Synthèse* (2023) et dans le *Document Final* (2024) de la XVI<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques.

« Dans l'esprit synodal qui caractérise cette phase de mise en œuvre, j'invite les Églises *sui iuris*, les Conférences épiscopales, les universités catholiques, les institutions ou les personnes intéressées à envoyer leur contribution à la Secrétairerie Générale du Synode avant le 15 avril 2026 », conclut le **cardinal Grech**.

Le mandat et la liste des membres de la Commission canonique orientale sont disponibles sur [www.synod.va](http://www.synod.va).

\*\*\*

La rencontre a lieu au lendemain d'une réunion de deux jours du **Groupe d'Étude n° 1\*** sur *Certains aspects des relations entre les Églises catholiques orientales et l'Église latine*. Des photos de la réunion du Groupe d'étude n° 1 sont également disponibles sur le site web du Secrétariat.

\*\*\*

*\*Le Groupe d'étude n° 1 est l'un des dix Groupes d'Étude créés par le pape François en 2024, à la suite de la Première Session de la XVI<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques, au cours de laquelle une série de questions importantes concernant la vie et la mission de l'Église dans une perspective synodale ont été soulevées*